25

BUDGET GÉNÉRAL
des Voies et Moyens de l'Exercice 1834.

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.				MONTANT DES PRÉVISIONS DES RECETTES.	TOTAL.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES, ACCISES, POIDS ET MESURES ET GARANTIE.	*Contributions directes* . .	Foncier . . Principal	f. 15,879,327	20,643,124	31,410,624	56,950,624
		5 centˢ addᵉˡˢ ordinaires	793,966			
		25 Id. extraordinaires . . .	3,969,831			
		Personnel (y compris 13 centimes additionnels extraordinaires) . .		8,192,500		
		Patentes (3/4 du droit) y compris 26 cᵗˢ adᵉˡˢ ordʳᵉˢ et 13 cᵗˢ extʳᵉˢ. .		2,450,000		
		Redevances sur les mines		125,000		
	Douanes	Droits d'entrée, de sortie et de transit (13 centˢ additᵉˡˢ)		7,270,000	7,600,000	
		Droits de navigation. . . . . (Id.) . . .		300,000		
		Timbre		30,000		
	Accises.	Sel . . . . (26 centˢ additᵉˡˢ)		3,600,000	17,580,000	
		Vin étranger . . . . (Id.)		2,500,000		
		Eaux-de-vie étrangères . . . . (Id.)		300,000		
		Id. indigènes. . . . . (sans additᵉˡˢ)		1,500,000		
		Bières et vinaigres . . . . (26 centˢ additᵉˡˢ)		6,400,000		
		Sucres. . . . . (Id.)		1,800,000		
		Timbres collectifs sur les quittances	1,460,000	1,480,000		
		sur les permis de circulation .	20,000			
	Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent			110,000	
	Poids et mesures	Vérification des poids et mesures			100,000	
	Recettes diverses	Droits divers d'entrepôt		20,000	150,000	
		Remboursemens pour instrumens fournis par l'administration . . .		1,000		
		Produits bruts des saisies, amendes et confiscations		120,000		
		Recettes extraordinaires et accidentelles		9,000		
ENREGISTREMENT.	*Droits, additˡˢ. et amendes.*	Timbre		2,000,000	17,375,000	23,000,000
		Enregistrement.		7,600,000		
		Greffe		200,000		
		Hypothèques		650,000		
		Successions.		3,225,000		
		Additionnels (26 %).		3,550,000		
		Amendes.		150,000		
	Domaines.	Produits des canaux		425,000	2,400,000	
		Fermage de biens fonds et bâtimens; chasse, pêche et passage d'eau .		175,000		
		Arrérages de rentes, prix de coupe de bois et autres produits domaniaux.		1,100,000		
		Intérêts et recouvremens sur le capital du fonds de l'industrie . . .		700,000		
	Recettes diverses	Passeports et ports d'armes de chasse.		125,000	960,000	
		5 p. % sur les recettes faites pour des tiers		25,000		
		Recettes diverses de l'État . . . . (*Voir au bas*).		810,000		
	Fonds spéciaux	Produits des barrières sur les routes de 1ʳᵉ et 2ᵐᵉ classe			2,265,000	
POSTES.	*Produits*	Des lettres taxées		1,800,000	2,340,000	2,340,000
		Des affranchissemens, chargemens et droits de 5 p. % sur les articles d'argent		360,000		
		Divers		80,000		
		Des postes rurales		100,000		
TRÉSORERIE GÉNÉRALE.	*Recettes diverses*	Remboursement d'avances faites pour achat de matières premières pour le travail des prisons et bénéfices sur le travail		1,400,000	1,840,000	1,840,000
		Abonnemens . . au *Moniteur* . . . . fr.	12,000	54,000		
		au *Bulletin Officiel*	42,000			
		Produit des brevets d'invention et culture du mûrier		12,000		
		Produits de l'emploi des capitaux des cautionnemens et consignations .		124,000		
		Recettes et restitutions diverses.		250,000		
					TOTAL. . . . fr.	84,130,624

RECETTES POUR ORDRE.

Expertise de la contribution personnelle . . . . fr.	40,000
Frais d'ouverture des entrepôts	14,000

FONDS DE DÉPOT.

Cautionnemens	30,000
Consignations	50,000

Les Recettes diverses de l'État perçues par l'administration de l'Enregistrement se composent :

Des amendes de police correctionnelle; idem, pour délits forestiers; idem, pour contravention en matière civile à la loi sur le notariat et autres; idem, de consignations attribuées définitivement à l'État; idem, prononcées par la circulaire nº 3; des 3/4 des amendes de contravention au service des barrières; des 3/4 des amendes de la police de roulage; du 1/2 des amendes de contravention au timbre des lettres de voiture; du 1/2 des amendes de contravention aux poids et mesures; du 1/ᵉ des amendes de grande voirie, de navigation et en matière de chasse et de pêche (*Limbourg*); du décime sur les amendes de consignations; des amendes et condamnations autres que celles ci-dessus; des soldes de compte et restitutions résultant d'arrêts de la Cour des comptes; des soldes de comptes pour balancer des comptes non encore arrêtés par la Cour; des indemnités payées par les miliciens pour remplacement et de celles pour être déchargés de la responsabilité du remplaçant; des 2 p. % des paiemens faits aux créanciers de biens saisis réellement; des différentes rétributions établies par la loi, telles que, retenue opérée en vertu du décret du 5 avril 1831, revenu du poinçonnage, des recettes accidentelles, des recouvremens d'avances faites par le Ministère des Finances pour frais de poursuite et d'instances, ainsi que pour frais de justice en matière forestière, du recouvrement sur les communes et les hospices pour frais de régie de leurs bois, du recouvrement sur les acquéreurs de bois domaniaux vendus, du remboursement et dégrèvement de contributions, des recouvremens d'avances faites par le Ministère de la Justice pour frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc., et celles faites pour entretien, transport et remplacement de mendians ainsi que pour entretien de mineurs, enfans trouvés, abandonnés et remplacement de ceux-ci, du recouvrement pour le compte de l'administration des prisons, et enfin du recouvrement d'avances faites par le Ministère de l'Intérieur pour frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.

Présenté au Roi le 11 novembre 1834.

Le Ministre des Finances ad interim,
Aug. DUVIVIER.

Approuvé :
LÉOPOLD.

h